

C'est à cette étape que les responsables de la mise en œuvre des actions doivent évaluer la faisabilité des actions et identifier les obstacles potentiels à la réalisation de celles-ci. La nature des questions à se poser pour s'assurer de la faisabilité d'une action s'articule autour des cinq (5) dimensions suivantes :



Quoi faire avec les actions qui ne passent pas le test de faisabilité ?

Dans le cas où les obstacles identifiés empêcheraient la réalisation de l'action dans sa forme actuelle, il est important de ne pas exclure l'action pour autant et de poursuivre la réflexion en se demandant si elle peut être formulée ou proposée d'une autre façon :

- ☐ Face à un objectif très ambitieux, initier une action plus modeste ou à un niveau différent. Parfois, il vaut mieux une succession d'actions plus modestes qu'une action qui ne verra jamais le jour.
- ☐ Chercher des sources de financement ou explorer les possibilités de partenariat avec des acteurs du milieu ou avec d'autres municipalités.
- ☐ Évaluer la possibilité d'échelonner la mise en œuvre.
- ☐ Initier des projets pilotes.
- ☐ Revoir le rôle que la municipalité peut jouer dans la réalisation de l'action. Pour ce conseil, nous vous invitons à consulter notre outil sur les quatre (4) rôles de la municipalité (Leader, Partenaire, Collaboratrice, Ambassadrice).